



Compte-rendu du CHS du 27 octobre 2011

Déclaration liminaire intersyndicale



Les OS ont bien pris acte des propositions du ministère en matière de suivi des conditions de travail et des difficultés humaines rencontrées pour assurer les missions.

Il ressort en particulier que le ministère propose (CTPM du 3/10/2011):

- la création d'un correspondant « qualité de vie au travail » par direction ;
- le recrutement d'un ou d'une psychologue du travail ministériel ;
- la mise en place au niveau ministériel et dans chaque direction générale d'un comité technique annuel dédié à la sécurité, la santé au travail et à l'organisation au travail ;

Explicitement le Ministère reconnaît ainsi l'existence de problèmes de mal être au travail, de façon récurrente dans les services.

Dans ce contexte, nous nous expliquons mal l'attitude du Président du CHS 44 dans son intervention lors du groupe de travail du 14 septembre, où il a refusé au médecin de prévention le droit d'exposer le fruit de son travail après une visite de poste demandée par les agents.

Les OS s'insurgent devant un tel comportement désobligeant et exigent que ce point soit remis à l'ordre du jour d'un prochain CHS avant la fin de l'année et en présence du Dr Parrot.

D'une façon générale, nous pouvons constater que l'Administration s'attaque aux conséquences, mais en aucun cas aux causes du mal être.

Les causes sont bien connues :

- - restructurations inefficaces et mal comprises par les agents ;
- - suppressions d'emplois qui ne correspondent pas à des gains de productivité mais à la mise en oeuvre d'un dogme politique ;
- - outils informatiques loin des besoins réels des agents.

Indéniablement, les directeurs ont une responsabilité personnelle lorsqu'ils cautionnent les suppressions de postes, les restructurations et les moyens inadaptés (outil informatique) mis à disposition pour assurer les missions.

Le président reconnaît avoir mal réagi....

Il s'en est expliqué avec le médecin, il s'attendait à une analyse plus scientifique de la situation et non à une approche directe du problème.

L'intersyndicale prend acte.

Dernières actions pour l'année 2011 :

Direction	Nature	Avis	Montant
DRFIP	Bât Anne de Bretagne. Odeurs RDC. Changt sols	OK	22 000,00
DRFIP	Bât Anne de Bretagne. Odeurs RDC. Déménagement	OK	6 578,00
DRFIP	Bât Anne de Bretagne. Odeurs RDC. Démontage placards	OK	5 000,00
DRFIP	Bât Anne de Bretagne. Odeurs RDC. Portes	OK	1 000,00
DRFIP	Bât Audubon Réfect sanitaires	OK	16 106,77
DRFIP	Bât Audubon Réfect sanitaires Urinoir sans eau	OK	800,00
SRE	Equipement	OK	166,24
DRFIP	Châteaubriand. Luminaire	OK	491,83
DOUANES	Porte-copies	OK	332,49
DOUANES	Fauteuil	OK	Devis en cours
TDB	Equipement	OK	867,10
TDB	Equipement	OK	142,32
DOUANES	St Nazaire. Stores	OK	1 534,44
DOUANES	Tapis de souris	OK	217,60
DOUANES	Repose-pieds	Refus	0,00
DOUANES	Supports unités centrales	Refus	0,00
DOUANES	Lampadaires sur pied	OK	8 336,12
DOUANES	Lampadaires table	OK	8 587,20
DRFiP	RF NANTES. Fauteuil	OK	332,49
SRE	Coussin	OK	98,07
DOUANES	Diable	OK	35,00
CHS	Formation habilitation électrique initiale	OK	1 016,60
CHS	Formation habilitation électrique recyclage	OK	777,40
DRFiP	DRFiP. Détecteurs de présence et éclairage sanitaires	limité à	10 000,00
DRFiP	RF NANTES.Aménagt phonique et thermique accueil	OK	12 446,53
DRFiP	ST Nazaire. Rollermouse	OK	261,92
SRE	Equipement poste	OK	261,92
TDB	Equipement poste	OK	323,89
DRFIP	Equipement porte copie	OK	166,24
DRFIP	Equipement porte	OK	674,23
CHS	Kit équipement de poste de travail	OK	3 596,00
DOUANES	Equipements à titre exceptionnel	OK	2 100,00
CHS	Présentoirs défibrillateur	OK	2 000,00
			106 250,40

Les OS se sont étonnées du coût important de l'ensemble des travaux du Bâtiment Anne de Bretagne considérant qu'il s'agissait d'un test. Il y a peut être lieu de demander d'autre devis ?

L'achat de repos pied a été refusé, ce matériel faisant partie intégrante du poste de travail à fournir par les administrations.

L'idée d'acheter des supports d'unité centrale pour les fixer sous les bureaux n'a pu être retenue en raison de son coût une fois appliquée à tous les agents du département. Même en étalant cette dépense sur plusieurs années, ce dispositif grevait trop les budgets à venir.

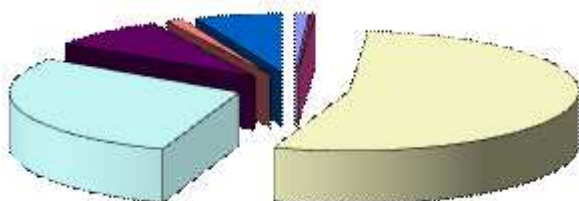
Enfin, le CHS a accepté exceptionnellement de prendre en charge sur les crédits restants du matériel de sécurité normalement à la charge de l'administration, la méthode d'attribution de ces matériels par la direction concernée étant totalement désuète.

Quelques chiffres de l'exécution du Budget 2011

1- Par Nature :

NATURE	Montant	%
Prévention des dangers biologiques et chimiques	3 695,64	0,94%
Prévention des dangers liés aux machines et équipements	1 297,66	0,33%
Prévention des dangers liés à l'organisation et aux conditions de travail	212 750,84	54,11%
Prévention des dangers liés à la structure du bâtiment	114 313,49	29,07%
l'environnement physique de travail	31 975,25	8,13%
Insertion personnes handicapées	4 898,33	1,25%
Dépenses 2010 non payées en fin d'exercice	24 255,46	6,17%

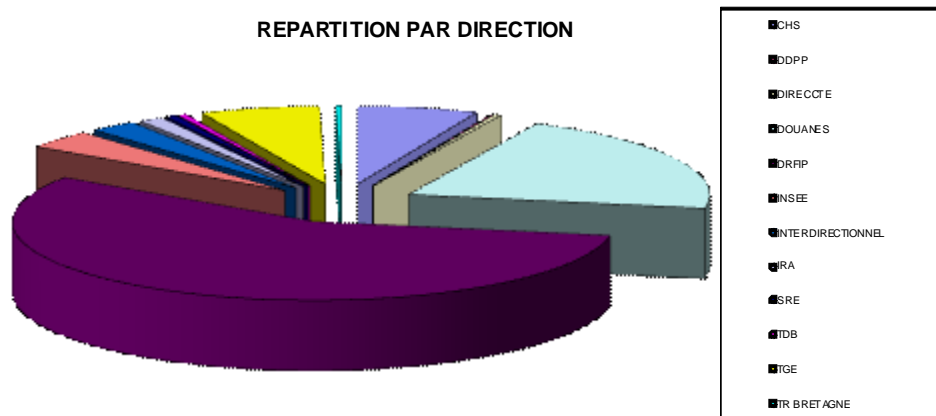
REPARTITION PAR NATURE



- Prévention des dangers biologiques et chimiques
- Prévention des dangers liés aux machines et équipements
- Prévention des dangers liés à l'organisation et aux conditions de travail
- Prévention des dangers liés à la structure du bâtiment
- l'environnement physique de travail

Par Direction :

CHS	25 601,20	6,51%
DDPP	612,89	0,16%
DIRECCTE	1 267,16	0,32%
DOUANES	81 971,87	20,85%
DRFIP	222 811,42	56,67%
INSEE	14 816,36	3,77%
INTERDIRECTIONNEL	10 000,00	2,54%
IRA	5 400,89	1,37%
SRE	2 271,95	0,58%
TDB	1 876,52	0,48%
TGE	25 372,37	6,45%
TR BRETAGNE	1 184,04	0,30%



Mise à jour des DUERP

Le DUERP de **Insee** se décline en trois volets :

- ❖ Evaluation des risques techniques
- ❖ Evaluation médicale des risques
- ❖ Evaluation des risques liés à l'organisation du travail.

Comme toutes les autres directions, l'Insee recherche des pistes pour palier les risques psychosociaux.

A noter la découverte lors d'un contrôle inopiné de l'ADREAL de présence de légionelle dans les tours aéro-réfrigérante du bâtiment. L'administration a fait une note d'information, un peu tardivement...

Le DUERP de la **Douane** a subi peu de modifications. :

- ❖ Repenser les unités de travail sur un ou plusieurs sites
- ❖ Quelques modifications de la classification des risques
- ❖ Mise en place d'un nouveau risque lié à l'ouverture de contenères.

Par contre, la direction considère que les risques inhérents à la fonction n'ont pas à apparaître dans le DUERP, vos représentants sont donc intervenus pour que la liste des risques soit exhaustive.

Il est prévu en début 2012 une réunion avec les chefs de service pour une réécriture du document.

Visite du SFACT du 7 juillet 2011 par une délégation du CHS

Pour la DRFIP, la situation actuelle s'est améliorée avec les mesures organisationnelles mises en œuvre cet été, les problèmes matériels dénoncés dans le compte rendu étaient secondaires. La DRFIP étant incapable de savoir si les travaux étaient effectués, il semble malheureusement vrai que ces problèmes soient mineurs pour la direction. Une étude est en cours pour doter le service de doubles écrans ou d'écrans plus grands.

Demande de visite du Centre de Gestion des Retraites par le médecin de prévention.

Le médecin a déjà rencontré certains agents du service et compte bien y retourner accompagné de l'Acmo.

Suivi médical Amiante pour les ex-agent du Tripode

Un groupe de travail regroupant les administrations concernées (DGFIP, TGE et INSEE), le médecin de prévention va se réunir le 13 décembre pour examiner ensemble la meilleure façon de gérer le fichier correspondant au suivi médical.

Questions diverses : Le recyclage du brevet de secourisme se fera suivant les directions sur 4h par an ou une journée tous les deux ans.

